

FOIRE AUX QUESTIONS

1/ Je n'arrive pas à télécharger mon ticket de caisse :

Vérifiez que vous avez bien complété votre formulaire, puis téléchargez votre ticket de caisse préalablement pris en photo ou scanné. Attention le poids de votre document (taille du fichier) ne doit pas excéder 10 Mo et doit obligatoirement être au format .jpg, .jpeg, .png, .gif ou .pdf. Enfin, validez votre participation en cliquant sur le bouton « Je joue ».

Nous vous rappelons que 63 chéquiers avec des bons d'achat d'une valeur totale de 15€ sont à gagner sur le jeu par système d'instant gagnants et 1 séjour découverte de nos régions d'une valeur totale de 1378€ par tirage au sort.

2/ Je n'ai pas reçu de mail de confirmation du gain :

Si vous avez rempli votre formulaire puis téléchargé votre ticket de caisse, alors vous avez participé au jeu. Si vous êtes l'heureux gagnant d'un instant gagnant (parmi 63) vous avez dû voir s'afficher une page « Bravo vous avez gagné... ». Un mail de confirmation vous a alors été envoyé sur l'adresse mail déclarée. TOUTEFOIS regardez bien dans vos SPAMS, le mail s'est peut-être glissé dans cette boîte en fonction de vos pare-feux. Sinon, envoyez un mail à : contact@nvxeleveurs-soignon.fr en précisant en objet : Jeu SOIGNON - Temps-fort marque SOIGNON 2024.

Nous vous rappelons que votre gain ne sera définitivement VALIDÉ qu'après vérification de votre justificatif d'achat (ticket de caisse ou facture) présentant la présence d'achat d'au moins 1 fromage SOIGNON et de la conformité des modalités de participation. Une fois ce justificatif d'achat validé par nos soins et la vérification de la conformité des modalités de participation, un deuxième mail attestant de la validité de votre participation et de votre gain vous sera alors envoyé. Toutefois, pensez à regarder dans vos SPAMS, le mail s'est peut-être glissé dans cette boîte en fonction de vos pare-feux.

3/ Comment puis-je accompagner les éleveurs de chèvres ?

Chaque visionnage de la vidéo engage Eurial à reverser 1€ (un euro) pour accompagner des éleveurs dans leur installation.

La cagnotte est ouverte dans la limite de 18 500€ au total sur toute la durée de l'opération.

4/ Je n'arrive pas à gagner malgré mes nombreuses participations :

Ce jeu est un jeu de hasard, loterie par instants gagnants. Vous pouvez tenter votre chance plusieurs fois A CONDITION d'avoir un justificatif d'achat unique (ticket de caisse ou facture) à chaque participation. N'hésitez pas à retenter votre chance.

Pour chaque participation, vous serez automatiquement inscrit au tirage au sort à la fin du jeu.

5/ Comment et où puis-je utiliser les bons de réduction de mon chéquier ?

Vos bons de réductions sont valables dans toutes les enseignes de grande distribution française. Sur chaque bon de réduction, il est précisé quels sont les produits éligibles à la réduction « A valoir sur l'achat d'un produit de la gamme Fromages SOIGNON », la date de fin de validité, ainsi que le périmètre « valable en France métropolitaine, Corse incluse ».

6/ Une question sur l'un de nos produits ?

Vous pouvez contacter le service consommateurs de plusieurs manières :

- via le formulaire de contact : <https://www.soignon.fr/contact>
- par téléphone : 0 800 080 366 (service et appels gratuits - valable en France métropolitaine et DOM)
- par voie postale : EURIAL Service Consommateurs 75 rue Sophie Germain CS 70816 - 44308 Nantes CEDEX

7/ Peut-on participer plusieurs fois ?

La participation est limitée à une participation par jour et par foyer (même nom, même adresse). Les participants au Jeu peuvent jouer et télécharger autant de tickets de caisses/ factures uniques qu'ils achètent de produits (selon les conditions du présent règlement) et de ce fait, en validant leur formulaire d'inscription, avoir autant de gains que de factures/tickets de caisses uniques téléchargés sur la page du site du Jeu, si la participation a correctement été validée.

8/ Quand vais-je recevoir mon chéquier ?

Vous recevrez votre chéquier dans un délai maximum de 8 semaines à partir de la fin du jeu.

9/ Comment gagner le séjour « Découverte de nos régions » ?

En participant au jeu avec la preuve d'achat d'au moins un fromage SOIGNON, et en ayant rempli entièrement le formulaire de participation, le participant sera directement inscrit au tirage au sort qui aura lieu le 16/05/2023. Une fois le tirage au sort effectué, une vérification de la preuve d'achat sera effectuée afin de confirmer ou non le gain. Si la preuve d'achat est validée, le gagnant recevra un mail automatique lui confirmant son gain. Il sera également contacté par téléphone. Dans le cas où la preuve d'achat ne serait pas valide, nous vérifions celle du 1^{er} suppléant et ainsi de suite jusqu'à la nomination d'un gagnant avec une preuve d'achat valide.

10/ Qu'est-ce que le programme fidélité SOIGNON avec FidMarques ?

FidMarques est une application mobile qui récompense vos achats en supermarché sur les produits des marques partenaires. En vous inscrivant au programme de fidélité SOIGNON sur FidMarques ou sur notre site Internet soignon.fr, vous pouvez cumuler des points à chaque fois que vous achetez des fromages de la marque Soignon. Pour cela, il suffit de prendre en photo, ou de télécharger votre ticket de caisse sur votre espace personnel du programme de fidélité (accessible via l'application mobile FidMarques et le site Internet soignon.fr). Pour chaque euro dépensé sur les fromages SOIGNON, vous cumulez 2 points. A partir de 40 points cumulés, vous pouvez échanger vos points contre des produits 100% remboursés sur votre compte FidMarques.

N.B : Les gammes des yaourts au lait de chèvre et yaourts au lait de brebis sont exclues de ce programme de fidélité.